

D

APPEL À BÉNÉVOLES

Vous souhaitez participer à la défense des droits et libertés ?

Devenez délégué·e du Défenseur des droits dans votre département.

(GERS)

Le Défenseur des droits, institution publique indépendante créée en 2011, est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Plus concrètement, le Défenseur des droits peut être saisi gratuitement par toute personne qui estime que ses droits n'ont pas été respectés.

Dans le cadre de son activité, le Défenseur des droits s'appuie sur près de 250 collaborateurs qui travaillent au siège à Paris ainsi que sur plus de 500 délégués bénévoles du Défenseur des droits. Ces derniers assurent des permanences dans plus de 830 points d'accueil : maisons du droit et de la justice (MJD), points d'accès au droit (PAD), mairies, préfectures ainsi que dans les établissements pénitentiaires.

Missions

Les délégués ont une mission d'**écoute**, d'**information**, d'**orientation** et de **médiation** afin trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges portés à leur connaissance.

Engagement

Les délégués s'engagent à tenir **1 demi-journée hebdomadaire de permanence** d'accueil du public.

A cette demi-journée, il d'ajouter la durée nécessaire à l'analyse et le traitement des réclamations).

Qui peut devenir délégué ?

Aucune compétence juridique n'est requise. Tous les profils sont les bienvenus ! Toutefois, il convient de posséder une **bonne capacité d'écoute**, d'avoir le **sens et le goût du contact**, de disposer d'une **bonne capacité d'analyse et de synthèse** et d'être capable de **rédiger des courriers** et d'**utiliser les outils informatiques courants** (traitement de texte, messagerie, navigation sur internet).

Ces missions vous intéressent ?

Adressez une lettre de motivation et un CV par voie électronique au Pôle régional Occitanie : occitanie@defenseurdesdroits.fr

Pour plus d'informations sur le Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr>